

# SUD OUEST

PAYS BASQUE

## Aviron Bayonnais En grand danger à Toulon

Pages 33 et 38



leclercdrive.fr  
Des courses en 1 clic!

Service gratuit

ANGLET BIARRITZ  
BOULEVARD DU B.A.S. QUARTIER D'IRATY

99702630 - CSEA

VENDREDI  
27 JANVIER 2012  
0,90€

WWW.SUDOUEST.FR

VENDREDI 27 JANVIER 2012  
WWW.SUDOUEST.FR

30 | Annonces

### SUD OUEST

## annonces légales et officielles

Affilié à  
francemarches.com

Pour vos annonces légales et officielles,  
profitez de la puissance de nos supports et de notre expertise.  
Du lundi au vendredi 9 h / 18 h : 05 35 31 27 70 • f.darlot@sudouest.fr



www.sudouest-legales.fr • www.sudouest-marchespublics.com

#### Annonces administratives et judiciaires

5150670\_P01

Ville de Saint-Jean-de-Luz

### RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU

Par délibération n° 13 du 10 décembre 2010, le Conseil municipal de Saint-Jean-de-Luz a prescrit le lancement de la révision générale du Plan local d'urbanisme.

Le PLU intégrera les nouvelles orientations permettant de répondre aux objectifs de production de logements assignés dans le PLH de la Communauté de communes du Sud Pays basque ainsi que les prescriptions du Grenelle II. L'ensemble des documents est tenu à disposition du public au service urbanisme et sur le site de la ville au fur et à mesure des études.

51112320

Les Pyrénées  
Préfecture des Hautes-Pyrénées  
Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

### ENQUÊTE PUBLIQUE INTERDÉPARTEMENTALE

Projet de charte du Parc national des Pyrénées

Le public est informé qu'en application de l'arrêté interdépartemental du 3 janvier 2012, une enquête publique portant sur le projet de charte du Parc national des Pyrénées est ouverte du lundi 23 janvier 2012 au vendredi 24 février 2012 inclus, dans les quatre-vingt-six communes des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques de la zone cœur et de l'aire optimale d'adhésion du parc.

Hautes-Pyrénées : Adast, Ancizan, Aragnouet, Arras-en-Lavedan, Arbéost, Arcizans-Avant, Arcizans-Dessus, Argelès-Gazost, Arrens-Marsous, Artalens-Souin, Aspin-Aure, Aucun, Aulon, Ayros-Arbouix, Bagnères-de-Bigorre, Barèges, Bazus-Aure, Beaucens, Belpouey, Bun, Cadelhan-Trachère, Campan, Cauterets, Chèze, Esquièze-Sère, Estaing, Estère, Ferrières, Gallagos, Gavarnie, Gèdre, Guichan, Guichen, Grust, Lau-Balagnas, Luz-Saint-Sauveur, Préchac, Pierrefitte-Nestalas, Saint-Lary-Soulan, Saint-Savin, Salgues, Sassis, Sazos, Sers, Sireix, Soullom, Tramezaygues, Uz, Vielha, Vielle-Aure, Vier-Bordes, Viey, Vignec, Villelongue, Viscos, Vizos.

Pyrénées-Atlantiques : Accous, Arudy, Aste-Béon, Aydius, Bedous, Bessat, Béost, Bielle, Bihères, Borca, Buzy, Castet, Cètte-Eygun, Escot, Etsaut, Eaux-Bonnes, Gère-Bélesten, Izeste, Laruns, Les-Adhas, Lescun, Lourdis-Ichère, Louvie-Juzon, Louvie-Soubiron, Lys, Osse-an-Aspe, Sarrance, Sainte-Colome, Sèvnacq-Meyracq, Urdos.

La personne responsable du projet est l'établissement public du Parc national des Pyrénées. Toute information peut être demandée auprès de son siège sis Villa Fould, 2, rue du IV-Septembre, BP 736, 65007 Tarbes. Le dossier d'enquête publique est téléchargeable sur le site internet du PNP : www.parc.pyrenees.com

Le dossier sera consultable, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les quatre-vingt-six communes, à la préfecture des Hautes-Pyrénées (bureau de l'aménagement durable), à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques (service DCLÉ3), et dans les sous-préfectures d'Argelès-Gazost, Bagnères-de-Bigorre et Oloron-Sainte-Marie. Le public pourra consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser, par écrit, au président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête, fixé à la sous-préfecture d'Argelès-Gazost.

Ont été désignés par le tribunal administratif de Pau pour siéger au sein de la commission d'enquête : M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Arrieta, directeur de préfecture en retraite, présidente de la commission ; M. Michel Dabadie, directeur départemental de l'ANPE en retraite, membre titulaire ; M. Fernand Lagrille, major de gendarmerie en retraite, membre titulaire.

En cas d'empêchement de M<sup>me</sup> Arrieta, la présidence de la commission sera assurée par M. Dabadie.

Les membres de la commission d'enquête assureront des permanences pour recevoir les observations du public dans les lieux d'enquête suivants :

Hautes-Pyrénées : Sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre, le jeudi 26 janvier 2012, de 14 heures à 16 h 30 ; sous-préfecture d'Argelès-Gazost, les lundis 23 janvier et 13 février 2012, de 14 heures à 16 h 30 ; mairie d'Arrens-Marsous, les lundis 23 janvier et jeudi 16 février 2012, de 15 heures à 18 heures ; mairie de Cauterets, le jeudi 2 février 2012, de 14 heures à 17 heures ; mairie de Gavarnie, le vendredi 10 février, de 14 heures à 17 heures ; mairie de Luz-Saint-Sauveur, le mardi 31 janvier 2012, de 15 heures à 18 heures et vendredi 24 février 2012, de 14 h 30 à 17 h 30 ; mairie de Saint-Lary-Soulan, le mercredi 8 février 2012, de 15 h 30 à 18 h 30.

Pyrénées-Atlantiques : Sous-préfecture d'Oloron-Sainte-Marie, le mercredi 8 février 2012, de 9 heures à 12 heures ; mairie d'Arudy, les mardi 31 janvier et jeudi 16 février 2012, de 14 heures à 17 heures ;

#### Annonces légales

VIE DES SOCIÉTÉS

5148990\_12AR

SARL Homega Gestion

### CESSATION DE GARANTIE

Par suite de la dissolution de : SARL Homega Gestion, 16, bd Alsace-Lorraine, résidence Léonora, 64000 Pau, la garantie qui lui a été accordée par la Société de caution mutuelle des professions immobilières et foncières SOCAF, 26, avenue de Suffren, Paris 15<sup>e</sup>, pour les opérations de : gestion immobilière, visées par la loi du 21 janvier 1970 cessera trois jours francs après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SOCAF dans les trois mois de cette insertion sous référence CJ/SP 26636.

Suite à la dissolution avec transmission universelle du patrimoine, l'activité de ce cabinet a été reprise par la SARL Homega Immobilier, même adresse, qui bénéficie de la garantie de la SOCAF, pour les opérations de transactions sur immeubles et fonds de commerce avec manquement de fonds et de gestion immobilière.

5150490\_1011

Cabinet d'infirmières  
Mihura Podlunsek

### CONSTITUTION

Suivant acte de sous-seing privé en date du 23 janvier 2012 à Saint-Jean-de-Luz (64500), il a été constitué une société d'exercice libéral à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : Mihura Podlunsek.  
Capital social : 1 000 €, divisé en parts de 10 € de numéraire libérées en totalité.

Siège social : 3, rue Dominique-Larrae, Saint-Jean-de-Luz (64500).  
Objet : Cabinet d'infirmières.  
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Gérantes : Mlle Sandrine Mihura, née le 26 octobre 1981, demeurant 3, rue Dominique-Larrae à Saint-Jean-de-Luz (64500) et Mlle Axelle Podlunsek, née le 20 juin 1979, demeurant 2, rue Ignace-François-Bibal à Saint-Jean-de-Luz (64500).  
La société sera immatriculée au RCS de Bayonne.

La gérance.

Passer une  
annonce  
dans votre  
quotidien  
c'est  
simple  
et  
efficace !

www.sudouest-annonces.com  
05 35 31 27 27  
8 h - 18 h 30 (semaine)

ABONNEMENT

### CHAQUE MATIN DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES

VOTRE JOURNAL  
ET SES  
SUPPLÉMENTS

LIVRÉ CHEZ VOUS  
DU LUNDI AU DIMANCHE  
VOTRE JOURNAL  
+ TV MAGAZINE + VERSION FEMINA  
ET LE MAG  
POUR SEULEMENT

7,10 PAR SEMAINE\*

ABONNEZ-VOUS VITE AU  
05 57 29 09 33

Le quotidien qui me parle

SUD OUEST

### IMMOBILIER

## AVEC SUDOUEST-IMMO.com

# VOUS ÊTES DÉJÀ CHEZ VOUS